

Abdelkrim MIRAÛI

Professeur à l'Université d'Oran (Algérie)

**Analyse comparative de la construction de l'Union européenne
et de l'Union du Maghreb Arabe : réflexion autour de la place
centrale du rôle de la société civile¹**

Résumé

Bien que l'idée de la construction du Grand Maghreb Arabe soit ancienne et que la réalisation juridique de l'UMA remonte au 17 février 1989, la construction effective de l'UMA piétine pour des contingences à la fois politique mais aussi à la démarche suivie.

L'une des causes de cette absence est liée au mode de construction par « le haut » (le sommet) de l'UMA.

L'implication de la population maghrébine et de la société civile peut constituer l'un des éléments du renouveau de l'UMA. La stratégie de construction de l'UMA par la base (« le bas ») devient une stratégie qui mérite d'être étudiée et mise en oeuvre. Elle se fera par le développement de projets impliquant les partenaires de différents pays de l'UMA.

A cet égard, l'analyse de l'expérience de la construction de la Communauté Economique Européenne (CEE) est utile pour appréhender la construction de l'UMA. Cette démarche est à méditer pour la construction de l'UMA. Pour le pionnier de la construction de la CEE, Robert Schuman, la méthode retenue est progressive et pragmatique : « L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes d'abord une solidarité de fait ».

Cette création reposant sur le développement de « projets » et sur le développement de la société civile (développement de « lobbying ») est à même de dynamiser la construction de l'UMA et de contribuer au développement de l'esprit d'entreprise et de la culture d'entreprise.

Introduction

La paternité de l'idée de la construction de l'Union européenne revient probablement à Aristide Briand (ministre français de la 3^{ème} République et prix Nobel de la paix en 1926) à travers son projet de création des « Etats-Unis d'Europe » lancée en 1929. Il aura fallu près d'une trentaine d'années pour que cette idée aboutisse réellement à la construction de la CEE. Cette mise en œuvre est en réalité passée par des projets de solidarité économique allant dans le sens des intérêts de l'ensemble des pays membres fondateurs de cette Communauté économique : ce

1- Le titre initial de cette communication est : « Redynamisation de l'Union du Maghreb Arabe par le développement de projets communs et par le développement des échanges de la société civile : Etude comparée avec la construction de l'Union européenne ».

fut d'abord à travers la CECA et l'EURATOM (Communauté européenne pour l'Energie atomique).

Ainsi, c'est sur le terrain de l'économie que l'Union européenne s'est progressivement construite à partir de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951 regroupant les 6 pays membres fondateurs de l'Europe des Six (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, France, Allemagne et Italie). Celle-ci n'est du reste que le prolongement de l'Union douanière du Bénélux (entre les 3 pays suivants : Belgique, Luxembourg et Pays-Bas).

Le traité de Paris instituant la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) est signé le 18 avril 1951 par 6 pays. C'est une institution européenne « supranationale » assurant le contrôle des 2 industries de base qui étaient le fondement de la puissance militaire, ce qui devait rendre impossible le recours à la guerre entre les anciennes puissances ennemies la France et l'Allemagne en raison précisément de cette coopération entre ces 2 puissances sur une base égalitaire. Les 2 inspirateurs du projet, à savoir Robert Schuman et Jean Monnet, souhaitaient assurer la réconciliation entre les 2 peuples tout en permettant de franchir la première phase dans la réalisation de la fédération européenne.

Ainsi dès le départ, l'entente franco-allemande est et reste aujourd'hui encore, le « moteur » de la Communauté. Celle-ci se poursuit par les voies de l'économie en un objectif politique. La méthode utilisée est selon Prissert et Piquemal (1993 p203) progressive et pragmatique : « **L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait** » selon Robert Schuman.

Pour le pionnier de la construction européenne, Paul-Henri Spaak, homme d'Etat belge, il s'agit d'aller « **plus vite et plus loin** » dans la construction européenne.

Cette Communauté Economique Européenne aboutit le 25 mars 1957 au Traité de Rome (entrée en vigueur le 1er janvier 1958) qui institue le marché commun des produits agricoles et industriels ainsi que la Communauté européenne de l'Energie atomique (EURATOM).

Les 2 secteurs économiques de l'acier et du charbon ayant joué le rôle dominant dans la construction de la CEE peuvent faire pencher les analystes sur le rôle pivot susceptible d'être joué par les 2 projets de gazoducs reliant les pays de l'UMA et de l'Union européenne (gazoduc Maghreb-Europe et gazoduc transméditerranéen créant un lien physique entre les 2 entités régionales). C'est le point de vue de Mohammed Tahar Benboudjema (1999 p12) qui écrit : « Les pays du Maghreb n'échangent entre eux que moins de 6% de leurs exportations. A cet égard, le gaz algérien peut jouer, grâce aux gazoducs Est et Ouest et leurs effets entraînants sur la dynamique économique régionale, ce rôle fédérateur des intérêts, dévolu à l'origine de l'intégration européenne, à la CECA ».

Le traité de Marrakech de 1989 portant création de l'UMA n'est que l'aboutissement d'un processus intellectuel dont les signes manifestes remontent notamment au Comité permanent consultatif maghrébin (CPCM) créé en 1964 mais aussi au Centre d'études industrielles maghrébin (CEIM).

Du reste, l'idée maghrébine est encore plus ancrée dans l'histoire des pays du Maghreb et s'est notamment manifestée dans le projet même des mouvements d'émancipation et d'indépendance nationales comme l'Etoile nord-africaine (ENA) au début du 20ème siècle dont le programme couvrait le territoire du Maghreb ou encore de l'AEMAN, l'association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord. Cette conscience maghrébine a été véhiculée par les élites politiques, sociales et culturelles des pays du Maghreb. La confirmation de cette conscience peut être appréhendée par le choix de la date de l'offensive de l'ALN dans le Nord Constantinois par Zirout Youcef, le 22 août 1955, motivé en autres par ce lien de solidarité symbolisé par cette date anniversaire de la déposition du sultan Mohammed V par les autorités du Protectorat.

Différentes tentatives liant les partenaires de la société civile des pays du Maghreb ont été initiées non seulement avant la création juridique de l'UMA en février 1989 mais bien après cette dernière. A titre d'exemple, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons rappeler quelques cas exemplaires de la volonté de développer des relations directes entre les agents économiques et les mouvements associatifs suivants :

- la création de sociétés d'économie-mixte algéro-tunisiennes depuis le début des années 1980,
- la création de sociétés d'économie-mixte algéro-mauritaniennes notamment avec la société ENAPECHE,
- la tentative de rationaliser la gestion d'un avion-cargo d'Air-Algérie (gestion en commun) entre la société algérienne Air-Algérie et la société marocaine Royal Air Maroc durant la décennie 1990,
- les courants d'échanges entre l'Algérie et le Maroc dans le cadre du gaz liquifié,
- les échanges de produits agricoles et de produits industriels entre le Maroc et l'Algérie,
- l'assistance entre les 3 compagnies d'électricité d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sur une base d'abord gratuite allant dans le cadre du bon voisinage puis sur une base commerciale depuis quelques années,
- la législation douanière favorable au développement des échanges intramaghrébins initiée par les traités de l'UMA a été quelque peu détournée en ne respectant pas notamment l'obligation de la certification de l'origine (le cas le plus flagrant est sans la vente de 15.000 téléviseurs couleur par une entreprise tunisienne qui n'a pas les capacités de production de l'entreprise algérienne ENIE. Il s'agit en fait d'une production off shore qui a fait l'objet d'un certificat d'origine tunisien.). Rappelons que ces « régimes préférentiels » entre l'Algérie et la Tunisie entrant dans le cadre de la convention douanière ont introduit le principe de la libre circulation des marchandises, à condition de confirmer l'origine des produits qui doivent nécessairement intégrer un niveau élevé de valeur ajoutée du pays exportateur. Cette législation a été détournée de manière flagrante comme dans le reste du monde et en particulier au niveau de l'Union européenne.
- etc...

Pourtant, force est de constater que toutes ces tentatives sont restées soit

vaines soit ont joué dans l'intérêt d'un seul partenaire. C'est le cas des relations entre l'Algérie et la Tunisie qui ont profité de manière manifeste aux seuls intérêts tunisiens ceci pour des raisons liées à l'absence de combativité des opérateurs algériens pour défendre leurs intérêts (il est vrai que l'intérêt individuel peut l'emporter sur l'intérêt général) mais aussi à l'exploitation de comportements opportunistes de la part des partenaires tunisiens, sachant l'isolement de l'Algérie durant les années dures sur le plan sécuritaire (1993-1995).

La revue des « régimes préférentiels » entre l'Algérie et la Tunisie a été sollicitée car aucune relation de partenariat ne peut être durable si elle ne prend pas en compte les intérêts de tous les partenaires associés c'est-à-dire que chaque partenaire trouve son compte (cela conformément à la théorie du jeu à somme non nulle).

Le devenir des 4 Sociétés d'économie mixte algéro-tunisiennes est à l'ordre du jour depuis 1998 ayant abouti à remettre « les pendules à l'heure », à savoir :

- le désengagement de l'Algérie de la SOTMEIB (production du ciment blanc),
- la nécessité d'assainir la Banque de Coopération du Maghreb Arabe (BCMA),
- la liquidation du projet industriel de charpente métallique,
- la liquidation du programme industriel de production des moteurs Diesel.

Toute coopération crédible ne peut se tisser qu'autour de la prise en compte d'intérêts mutuellement avantageux. C'est probablement là la cause principale de tous les échecs constatés sur le plan des échanges économiques entre les différents agents économiques maghrébins.

La redynamisation de la construction de l'UMA et sa réalisation peuvent être accélérées par la mise en œuvre de projets concrets permettant de mettre en place des solidarités entre les différents partenaires des pays membres et à travers eux d'initier des solidarités entre les peuples maghrébins.

Rappelons que cette notion de « projet » est notamment développée par Tom Peters in *Le Chaos Management*. Par projet, il s'agit de « proposer un dessein métamorphosant : on voit que les entreprises qui réussissent sont des institutions qui créent des environnements dans lesquels les gens peuvent s'épanouir, développer l'estime de soi-même, et participer avec enthousiasme à la vie de l'entreprise, et de la société dans son ensemble ».²

Le développement et le « lobbying » des mouvements associatifs de la société civile et l'implication de la population maghrébine et de la société civile peuvent constituer l'un des éléments du renouveau de la construction de l'UMA.³ La construction par le « haut » (par le centre politique) a montré ses limites et doit être relayée par la construction par le « bas » c'est-à-dire par le développement des projets impliquant les partenaires des différents pays de l'UMA et de contribuer au

2- Cité par Claude Sicard in *Le manager stratège/Manuel pratique d'analyse stratégiques d'entreprise*, Dunod 1994 p40.

3- L. Demont, A. Kempf, M. Rapidal et C. Scibetta in *Communication des entreprises/Stratégies et pratiques*, Nathan Entreprises 1998 p44 définissent le « lobbying » comme suit : « Par lobbying, les entreprises cherchent à influencer l'environnement institutionnel et politique en leur faveur ».

développement de l'esprit d'entreprise et de la culture d'entreprise.⁴

Sur ce plan, nous pouvons relever les efforts engagés par les exportateurs algériens et marocains cherchant à développer les relations inter-entreprises. L'article de Abdellatif El Azizi paru dans l'hebdomadaire Maroc Hebdo et repris par le Quotidien d'Oran du 11/9/2003 p15 sous le titre « Algérie-Maroc : les affaires avant tout » s'inscrit parfaitement dans cette perspective de construction par le « bas ». Ce travail est d'autant plus méritoire qu'il se déroule dans un environnement politique fortement hostile puisque les frontières terrestres sont fermées depuis plus d'une décennie entre l'Algérie et le Maroc. Il s'est concrétisé en début septembre 2003 par la signature d'une convention de partenariat entre l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) et l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL) portant sur « le développement des relations commerciales entre les entreprises marocaines et algériennes » (le contenu de cet accord s'étend aux domaines suivants : le partenariat économique et industriel, l'échange d'informations, l'organisation de réunions et séminaires conjoints et de cycles de formation ainsi que l'échange d'experts, l'ouverture de bureaux de liaison et la création de la fédération maghrébine des exportateurs). A cette occasion, les opérateurs algériens ont eu des rencontres avec des responsables du Centre marocain de promotion des exportations (CMPE) ainsi qu'avec des représentants d'associations professionnelles et opérateurs économiques marocains. Le président de l'ASMEX a appelé à la réactivation des accords de coopération signés entre les 2 pays ; ce qui contribue bien à susciter le développement d'une sorte de « lobbying ».

Cette stratégie de construction de l'UMA par la « base » devient une stratégie qui mérite d'être étudiée et mise en œuvre.

Cette stratégie passe inéluctablement par les échanges scolaires et universitaires pour préparer les générations montantes à avoir une vision maghrébine, stratégie rendue d'autant plus faisable qu'une multitude de facteurs apparaissent communs aux populations maghrébines comme la culture partagée, les mêmes langues parlées : l'arabe et le français, le même niveau de développement, le même climat, la même ardeur de vie méditerranéenne, le même goût culinaire, l'absence de toute frontière naturelle etc...

Parmi les obligations auxquelles doivent faire face les entreprises maghrébines pour assurer leur survie, figurent notamment leur capacité à tirer profit des opportunités révélées par le marché et leur capacité à s'adapter rapidement aux variations de l'environnement, capacité de nature stratégique comme le relève Philip Kotler (1987).

4- Daniel Mercure, Baya Harricane, Smaail Seghir et André Steenhaut : « Culture et gestion en Algérie » publié aux Editions L'Harmattan 1997. Ce livre reprend l'enquête menée par Léger & Léger auprès de 1052 salariés algériens en 1993 à partir de 41 questions et 112 variables.

Voir les résultats de l'enquête Hermès réalisée par D. Bollinger et G. Hofstede auprès de 100.000 personnes dans 72 pays in « Les différences culturelles dans le management » Editions d'Organisation 1987.

Voir aussi le travail d'Alain Marion : Diagnostic et management stratégique, Editions Economica 1993.

Du reste, Theodore Levitt note qu' » il y a 3 faits prédominants dans la vie économique d'aujourd'hui dont toute firme doit avoir conscience et tenir compte :

- - l'accélération du changement,
- - la similitude croissante des produits concurrents,
- - le raffinement croissant du consommateur ».⁵

L'innovation acquiert ainsi un statut central dans l'entreprise. « L'innovation est un phénomène central de la vie économique car on peut considérer qu'elle est à l'origine de la création de toute entreprise et qu'elle conditionne sa survie et/ou sa croissance »⁶ (L'entreprise créatrice d'Octave Gélinier Editions Hommes et techniques, Paris 1972).

L'innovation devient une arme de concurrence aussi redoutable que le prix, le service après-vente, la qualité (cercles de qualité)

Nous connaissons bien les mécanismes économiques qui permettent à l'entreprise d'assurer sa compétitivité et qui sont au nombre de 3 : à savoir selon Michel Marchesnay :

- les économies d'échelles,
- les économies de champs ou de diversification,
- les économies d'apprentissage.⁷
- Cependant, les économies d'échelle peuvent être remises en cause par l'évolution technologique elle-même. A ce sujet, nous pouvons appuyer notre point de vue par le passage suivant : « Dans les circonstances présentes, la course à la taille perd toutefois de son intérêt car d'une part de nombreuses études montrent que l'écart entre entreprises européennes et firmes américaines s'est considérablement réduit, et que d'autre part, l'apparition de nouvelles technologies (robotique, machines-outils à commande numérique, atelier flexible) limite les avantages qui peuvent être tirés des effets d'échelle ».⁸

- A ce sujet, P. Kotler (1987 p224) parle de « la productique (les technologies qui combinent l'électronique et l'ingénierie mécanique) ».

- Pourtant, le degré d'internationalisation d'une entreprise dépend de son secteur d'activité, du coût de transport, de ses produits, des réglementations et de la taille optimale.

Les secteurs susceptibles de contribuer activement à la relance de la construction de l'UMA :

Parmi les nombreux secteurs de base susceptible de redynamiser la construction de l'UMA, nous avons identifié de manière non exhaustive les branches ou secteurs suivants :

5- Robert Kirk Mueller : l'entreprise et la gestion de l'innovation/Calman Publi-Union Paris 1972 p14.

6- OCDE : la politique d'innovation en France, Centre de prospective et d'évaluation -CPE , Paris 1986 p50.

7- Michel Marchesnay : Economie de l'entreprise Paris 1991.

8- OCDE : la politique d'innovation en France, Centre de prospective et d'évaluation -CPE , Paris 1986 p288.

- le secteur du transport aérien, maritime ; ceci est à replacer dans le cadre de la tendance à la déréglementation du secteur du transport aéronautique,
- la remise en service du réseau ferroviaire maghrébin c'est-à-dire de la ligne Tunis-Alger-Casablanca (fermée depuis plus de 10 années) mais aussi sa modernisation pour la rendre rapide,
- le secteur de la construction automobile et notamment des véhicules industriels que chaque pays membre pourrait tirer profit : mêmes les experts et constructeurs étrangers comme Renault Véhicules Industriels recommandent de développer un projet de production de véhicules industriels dont la société algérienne SNVI-RVI⁹ pourrait assurer la coordination en raison de sa grande expérience dans le domaine tout en sous-traitant une partie importante aux entreprises marocaines et tunisiennes travaillant dans le secteur en faisant jusqu'à présent du simple montage,
- la gestion de la qualité : sans doute les Tunisiens et les Marocains ont une certaine avance sur ce plan, avance largement justifiée par la présence d'entreprises européennes ayant délocalisé une partie de leur production au niveau de ces 2 pays. Pour réexporter leur production vers les marchés d'origine, ces entreprises ont besoin du label de qualité, ce qui leur impose de se référer aux normes ISO 9000. A titre de repère, relevons que le partenariat tuniso-européen fait intervenir 1700 entreprises européennes en 1997. En Algérie, seule l'ENIEM disposait jusque 1998 du label ISO 9000,
- le secteur bancaire peut aussi jouer le rôle de secteur de redynamisation de l'UMA à la fois pour moderniser la gestion bancaire de certains pays qui connaissent un certain retard dans la recherche de l'efficacité des banques tout en leur assurant leur viabilité dans un monde de plus en plus concurrentiel en raison notamment de la déréglementation bancaire,
- le secteur des assurances et des réassurances obéit à la même logique que celle des banques,
- le secteur pharmaceutique peut aussi être utilisé comme un tremplin pour relancer l'UMA en spécialisant les différents producteurs maghrébins pour d'une part produire à grande échelle pour bénéficier des économies d'échelle en vue d'assurer leur compétitivité vis-à-vis des grands producteurs étrangers, d'autre part pour mieux asseoir le développement d'une véritable politique de recherche des médicaments adaptée aux maladies dominantes dans l'espace maghrébin,
- le secteur de la gestion des Petites et Moyennes Entreprises, des Petites et Moyennes Industries (PME-PMI) peut être le secteur de croissance de l'UMA à condition qu'il y ait des entreprises leaders qui structurent la branche ou le secteur considéré-la notion de firme-réseau ou de réseau-firme montre la complémentarité indispensable entre les grandes entreprises et les PME-PMI.
- le secteur textile est probablement l'un des secteurs porteurs de la relance de la construction de l'UMA en raison du poids de ce dernier dans les économies

9- Le Courrier International n°136 du 10/6/1993 p24 : « L'automobile allemande restructure sa sous-traitance » nous fournit les données suivantes : Mazda confie 78% de sa production à des intervenants extérieurs. En revanche, selon nos propres sources, la SNVI-RVI n'atteint que 50%.

tunisiennes et marocaines mais surtout du marasme dans lequel baigne le secteur textile (problème de dépendance des matières premières¹⁰ et problèmes de surproduction) enfin en raison de l'Accord multifibres (AMF) dont le premier arrangement dérogatoire aux accords du GATT remonte à 1974 et a toujours été renouvelé depuis cette date. Le Traité de Marrakech portant création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) de 1994 a prévu son extinction progressive dans un délai de 10 années. Or, à ce jour, aucune application de cette disposition n'est intervenue.

- Au Maroc, quelque 1500 entreprises de textile emploient 180.000 salariés. En Tunisie, 1700 sociétés textiles emploient 95.000 salariés ; de plus 2/3 à 3/4 des échanges se font avec l'Union européenne.

- En 1990, nous savons que plus des 2/3 des fibres textiles utilisées dans les pays industrialisés sont chimiques. A la même période, la Turquie exportait 90% de ses produits textiles vers la CEE, le Maroc destinait 50% de ses vêtements vers la France (1er client du Maroc).¹¹

- le management dans les services (hôtellerie et tourisme etc...) peut renforcer la cohésion des politiques touristiques prônées dans les pays de l'UMA,

- le contrat de management des cimenteries et des briqueteries maghrébines est à même d'initier une politique de production efficace de ces usines,

- le secteur de la construction de logements peut apparaître comme l'un des piliers de la construction de l'UMA en raison de la crise de logements qui sévit dans ces pays et notamment en Algérie (déficit de 2 millions de logements) et dont le dépassement peut s'opérer par le développement de la professionnalisation de l'acte de construire.

- la gestion du commerce extérieur peut être l'un des secteurs les plus porteurs pour la relance de la construction de l'UMA car c'est probablement là que les efforts d'apprentissage sont les plus difficiles à acquérir pour ceux qui ne possèdent pas le savoir-faire dans le domaine du management du commerce extérieur en raison de la lenteur de la fonction apprentissage comme le stipule Kenneth Arrow mais aussi du coût élevé inhérent à la recherche de l'information. Sur ce plan, les retombées peuvent facilement être quantifiées, ne serait-ce qu'à travers les économies réalisées dans les frais d'approche des marchés extérieurs et dans les frais de représentation à l'étranger (participation aux foires et expositions). Nous mesurons toutes les difficultés inhérentes à l'exportation en relevant simplement le nombre d'obstacles non tarifaires que le GATT a lui-même identifié à savoir 855 ONT.

- Nous pouvons aussi y ajouter l'expérience en matière de zones franches de la part des tunisiens et des Marocains et l'expérience en matière de mise à niveau de l'industrie de ces 2 pays. L'Algérie a bien décrété une zone franche à Jijel (port de Djenden) et a prévu la mise en place d'une autre à Mostaganem.

10- Le Rapport Algérie 2005 a évalué le taux de dépendance des consommations intermédiaires à 29%.

11- L'intérêt de la formule de vente en OEM est à vérifier pour les pays du Maghreb. Selon P. Kotler (1987) : au Japon, « A moins comme le font désormais les Coréens à vendre en OEM sous de grandes marques japonaises à des prix défiant toute concurrence (Original Equipment Manufactured) ».

Du reste, l'espace maghrébin ne peut rester en marge de tous les regroupements régionaux qui se déroulent sur le plan mondial. En particulier, l'appartenance commune à la Conférence de Barcelone de novembre 1995 regroupant 27 pays méditerranéens dont les 15 pays membres de la CEE et 12 autres pays méditerranéens à l'exception il est vrai de la Mauritanie et de la Libye.

Ceci vaut également pour la participation au 4ème Forum Méditerranéen (Juillet 1997), Forum qui regroupe 11 pays riverains de la Méditerranée dont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Enfin, le Maroc et la Tunisie sont déjà liés par une convention d'association avec L'Union européenne tandis que l'Algérie n'a entamé des négociations avec l'Union européenne que depuis le 22 avril 1997. L'Algérie souhaite qu'il y ait une négociation directe et globale entre l'UMA et l'Union européenne. (L'interpénétration des économies maghrébines peut être appréhendée à travers l'information suivante : 36% de l'investissement étranger au Maroc sont réalisés par des Algériens¹²). En outre, le Maroc et la Tunisie ont souscrit à l'article 8 du traité du GATT stipulant le non recours aux pratiques discriminatoires dès 1993.

Cette démarche est souhaitée pour des raisons liées notamment à la structure des exportations algériennes constituées essentiellement des hydrocarbures (à plus de 96%) elle-même n'étant en grande partie liée au type de colonisation de peuplement (l'Algérie étant considérée par le Traite de Rome de mars 1957 comme département membre à part entière en vertu de l'article 227) ; dans ces conditions que pourrait tirer l'Algérie de son association à l'Union européenne ou d'une manière encore plus large, de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?

Les économies d'échelles rendues possibles par la constitution de l'UMA permettant d'atteindre la taille critique ou le seuil critique (près de 90 millions d'habitants) peuvent permettre d'initier de véritables politiques industrielles, agricoles, commerciales et même touristiques dont les retombées positives concerneront l'ensemble des agents économiques et sociaux.

A titre d'exemple, nous pouvons relever les retombées favorables sur le plan économique et social de la rationalisation des achats rendue possible par le pouvoir de négociations inhérent à la taille des achats opérés en cas d'achats groupés au niveau international.

Selon les spécialistes comme Elena Muth ou Roger Perrotin, la rationalisation des achats est susceptible de contribuer grandement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en général et des entreprises maghrébines en particulier. Roger Perrotin in *Marketing Achats/Stratégies et tactiques* Editions d'Organisation 1992 p11-12 relève en effet qu' » En économie de marché, où la règle est : le prix de vente d'un produit, d'une prestation est dictée par le marché, la conséquence immédiate est que la seule variable réelle sur laquelle peut jouer l'entreprise pour faire du profit est le prix de revient qui est constitué de 40 à 70% d'achats. L'acte d'achat devient stratégique car la compétitivité de l'entreprise dépend du professionnalisme avec lequel il est effectué ».

12- El Watan de fin août 1994.

L'action de « lobbying » inhérente à la synergie susceptible d'être déployée au niveau maghrébin par chacun des pays membres peut induire des effets positifs importants. Le « lobbying » marocain engendré par l'existence de quelque 400 entreprises françaises au Maroc¹³ ainsi que le « lobbying » tunisien rendu possible par la présence de près de 1700 entreprises européennes dans le cadre du partenariat euro-tunisien ainsi que le « lobbying » propre à la Mauritanie dans le cadre de la pêche rendent possible le développement d'un grand « lobbying » maghrébin.

Parmi les organismes et associations de la société civile susceptibles de contribuer à la relance de la construction de l'UMA, nous pouvons mentionner, outre les entreprises publiques ou privées, les artisans :

- les organisations professionnelles,
- les organisations syndicales,
- les organisations patronales publiques ou privées,
- les organismes socio-professionnels,
- les associations de défense des consommateurs,
- les échanges d'enseignants, d'élèves et d'étudiants ,
- les organisations professionnelles d'experts-comptables,
- les organismes professionnels d'experts fiscalistes,
- l'ordre des médecins,
- l'ordre des avocats,
- l'association des architectes,
- l'association des ingénieurs,
- les instituts de normalisation (INAPI),
- les centres de recherche,
- etc...

En Algérie, la loi du 4 décembre 1990 portant création des associations est venue régir avec souplesse la création des associations. Cette législation favorable explique que le nombre d'associations agréées en Algérie soit important, près de 50.000 associations tant à vocation nationale qu'à vocation locale.

Conclusion :

En dépit de l'appartenance à une même culture (langue, religion, mode de vie méditerranéen etc...), la stratégie de la construction par le « haut » (par le sommet) n'a pas engendré un développement continu et harmonieux dans la construction de l'UMA. Cet échec donne à la stratégie de développement de l'UMA par la « base » plus de consistance ; ceci est du reste, comme nous l'avons vu, largement corroboré par le succès remporté dans la mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre de la construction de l'Union européenne prônée dès le départ par les pionniers (comme notamment Robert Schuman et Jean Monnet) de la construction de la Communauté Economique Européenne (CEE), ancêtre de l'actuelle Union Européenne.

13- MOCI n°1136 du 4/7/1994 : « Maroc la ruée française » indique que « la loi de 1989 définit le programme de privatisation : 112 sociétés à vendre. Les Français contrôlent près de 400 entreprises (arrivée d'une entreprise par semaine).

Bibliographie :

- Pierre Prissert et Alain Piquemal : Economie et stratégie des échanges internationaux, Revue Institut des Techniques Bancaires, 1993.
- Rohger Perrotin : Marketing Achats/Stratégies et tactiques Editions d'Organisation 1992.
- Claude Sicard : Le manager stratège/Manuel pratique d'analyse stratégique d'entreprise, Dunod 1994.
- Mohammed Tahar Benboudjema : Intégration maghrébine : l'Union européenne, un exemple à suivre ? in Le Quotidien d'Oran du 7/10/1999 p12.
- Addi Lahouari : Réflexion sur le mouvement associatif en Algérie in Le Quotidien d'Oran du 23/9/1999 p11 et 13.
- Philip Kotler, Liam Fahey et Somkid Jaruleski : la concurrence totale/Les leçons du marketing stratégique japonais. Editions d'Organisations, Paris 1987.
- L. Demont, A. Kempf, M. Rapidal et C. Scibetta in Communication des entreprises/Stratégies et pratiques, Nathan Entreprises 1998.
- Denis Lindon : le marketing -3ème édition actualisée et augmentée Nathan, Collection Connaître et Pratiquer la Gestion 1998.
- Abdellatif Azizi : « Algérie-Maroc : les affaires avant tout » paru in Maroc Hebdo et repris par le Quotidien d'Oran du 11/9/2003 p15.